

ORIENTATIONS DE



Adopté à l'assemblée générale de

Solidarité Saint-Henri

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
VISION	4
VALEURS	5
APPROCHE	6
MISSION	7
MANDATS	7
DÉFINITIONS	8

PRÉAMBULE

L'ensemble des orientations de SSH sont issues d'une analyse globale du contexte politique, social et économique de la communauté d'un point de vue local, régional et national.

SSH considère:

- Que les droits et libertés de la personne sont indissociables et inviolables;
- Que la qualité de vie des citoyennes et des citoyens est affectée par des systèmes injustes occasionnant des manquements graves à la solidarité et des précarités qui s'accumulent jusqu'à des inégalités répétées;
- Qu'il est universellement reconnu que la pauvreté empêche la réalisation des droits et affecte de façon majeure la santé, le bien-être des populations et leur qualité de vie;
- Qu'il en va de la responsabilité de l'État d'éliminer les situations injustes et discriminatoires qui condamnent les personnes à l'exclusion sociale;
- Qu'il est aussi de la responsabilité toute la société de s'unir pour rétablir la solidarité et pour développer leur communauté de façon durable.
- Que les citoyennes et les citoyens sont les premières à être consultées et agir pour transformer leur situation et celles de leurs proches;
- Que chaque personne doit pouvoir accéder équitablement à des ressources adaptées lui permettant d'améliorer sa qualité de vie et celle de sa communauté.

Note : Les «considérants» inscrits ici sont inspirés de la documentation du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

VISION

Solidarité Saint-Henri vise de meilleures **CONDITIONS DE VIE** pour la communauté de Saint-Henri:

Il y aura élimination de la **PAUVRETÉ** lorsqu'il y aura:

- des politiques et des programmes sociaux permettant une répartition juste de la richesse.
- une accessibilité juste et équitable aux ressources pour toutes et tous.
- plus de démocratie et de participation de tous les citoyennes et citoyens dans les prises de décision, quel que soit leur niveau de vie.

ENJEUX : revenu citoyen, logement, sécurité alimentaire, loisirs, éducation, santé, travail.

Il n'y aura plus **d'EXCLUSION SOCIALE** que lorsque les citoyennes et les citoyens de Saint-Henri:

- prendront conscience que c'est une réalité que se vit dans leur quartier.
- auront des occasions et des lieux pour se connaître.
- auront un meilleur accès aux différents services.
- bénéficieront de politiques d'inclusion auxquelles adhéreront les organismes, les groupes et les institutions. (ex: politiques contre le racisme, âgisme).
- participeront à la vie de la communauté.

ENJEUX: personnes âgées, familles, jeunes, immigration/intégration.

Il y aura un **ENVIRONNEMENT** de qualité à Saint-Henri lorsque:

- les citoyens et citoyennes feront partie prenante des décisions quant à l'aménagement de leur quartier;
- il y aura un environnement qui favorise la réponse aux besoins de la population et la santé des résidents;

ENJEUX: qualité de l'air, transport, habitation, santé, proximité des services et des commerces, augmentation des espaces publics verts, sécurité urbaine, aménagement du quartier.

Il y aura accès à **L'ÉDUCATION** lorsque:

- Seront mises en place, à Saint-Henri, toutes les ressources pédagogiques, matérielles, financières, humaines pour soutenir les personnes dans leur processus d'éducation.
- Seront reconnues et encourager les différentes formes d'apprentissage et de parcours d'éducation, incluant l'éducation populaire, l'autodidaxie, l'expérience personnelle et collective, l'expérience professionnelle.

ENJEUX: faible taux de scolarité, décrochage scolaire, accessibilité à la formation pour l'emploi, augmentation des compétences, accès à la culture et à l'information, inégalités sociales.

VALEURS

La JUSTICE SOCIALE

- Revendiquer l'accès universel et égal aux droits fondamentaux et la répartition équitable des ressources pour toutes et tous. C'est ne pas craindre «d'être David contre Goliath». (ex: Turcot, sécurité alimentaire).
- C'est refuser la fatalité et avoir la volonté d'agir sur les causes plutôt que sur les symptômes grâce à des actions structurées qui s'adaptent au fur et à mesure des résultats.

La SOLIDARITÉ

- Respecter les différences entre chaque personne. Reconnaître la contribution sociale de chaque citoyenne et citoyen. Avoir une solidarité marquée avec les personnes qui sont davantage dans le besoin.
- Respecter des organismes dans leurs valeurs et leurs pratiques. Reconnaître la contribution des membres et leur volonté de travailler ensemble, dans un but commun. (ex: lettres d'appui, participer aux mobilisations des groupes).

La DÉMOCRATIE

- Faire appliquer le droit des citoyennes et citoyens de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels.
- Donner le droit à chaque membre de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels. Respecter les processus démocratiques adoptés à SSH.

L' ENGAGEMENT

- Agir afin que les citoyennes et citoyens puissent participer et s'engager de façon active aux développements de Saint-Henri. (ex: consultation, mobilisation, pétition).
- Adhérer à l'ensemble des orientations de SSH. Être pro-actif et affirmer sa part de responsabilités en participant activement dans les actions de SSH. S'informer sur les activités de SSH (ex: AG, comités).

L'EMPOWERMENT

- Agir afin que les citoyennes et les citoyens puissent s'exprimer, comprendre, participer, choisir et agir sur les enjeux qui les touchent. (ex: forums citoyens, éducation populaire, mobilisation).
- Mettre en place des moyens pour que les membres puissent choisir les orientations, les priorités, les moyens d'action de SSH. C'est avoir une capacité d'auto-critique. (ex: faire un diagnostic).

APPROCHE

SSH désire travailler avec la communauté et avec ses membres en appliquant les principes suivants:

Utiliser **UNE APPROCHE DÉMOCRATIQUE ET INCLUSIVE** basée sur les principes d'empowerment et d'éducation populaire. Elle favorise les pratiques citoyennes en tenant compte des préoccupations exprimées par la communauté, tout en ayant une solidarité particulière avec les personnes qui sont davantage dans le besoin. Elle est participative, permet le partage d'expertises, d'information et d'outils pour communiquer, analyser, apprendre et agir.

Utiliser une **APPROCHE LARGE, CONCERTÉE ET SOLIDAIRE** qui suppose un mode d'organisation équitable, horizontal, basé sur la collaboration permettant de faire des choix démocratiques et de réaliser des actions efficaces.

Utiliser une **APPROCHE CRITIQUE ET MOBILISATRICE QUI VISE LE CHANGEMENT** basée sur un mode de fonctionnement qui permet de mobiliser le milieu et de faire des actions novatrices et collectives qui sont issues d'une analyse politique, sociale et globale. Elle favorise la transformation sociale et le changement dans le but d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous.

MISSION

SSH est *(une table de quartier OU un lieu de concertation OU une DCD OU un regroupement d'organismes OU...)*¹ qui vise de meilleures conditions de vie pour la communauté de Saint-Henri. En lien avec les enjeux identifiés, elle lutte contre la pauvreté, concerta ses membres, mobilise son milieu et soutient des actions collectives. Pour ce faire, elle utilise une approche démocratique et inclusive, concertée et solidaire, critique et mobilisatrice visant le changement et la transformation sociale.

MANDATS

EN LIEN AVEC LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR SES MEMBRES, SSH A POUR MANDATS:

- De lutter contre la pauvreté et de contribuer à améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens de St-Henri.
- De faire connaître et défendre ces enjeux, ainsi que ses positions et ses actions.
- De soutenir des actions collectives et concertées.
- De mobiliser son milieu.
- De concerter et soutenir ses membres en favorisant l'entraide et le partage de compétences entre eux.

¹ Le processus pour définir la forme exacte de l'organisme est inscrit dans le plan d'action 2011-2012.

DÉFINITIONS

CONCERTATION

Engagement volontaire, plus ou moins formel de la part d'acteurs sociaux, à partager des analyses et des solutions à des problèmes reconnus communs. Les mandats peuvent être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants.

PAUVRETÉ

Phénomène multidimensionnel qui démontre une perte des capacités d'une personne ou d'une communauté pouvant être financières, sociales et intellectuelles. Elle est, la plupart du temps causée par un système politique et social injuste. Elle empêche la réalisation des droits et affecte de façon majeure la santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes et des communautés.

EXCLUSION SOCIALE

L'exclusion sociale est une marginalisation chronique, une mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison de son mode de vie particulier considéré comme trop différent du reste de la société.